

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 décembre 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le mercredi 06 décembre 2017 dans la salle du Conseil, sous la Présidence de M. Christian CIERCOLES Maire.

Ouverture de la séance : 20 heures 30.

Madame Gael KERVERN a été nommée secrétaire de séance.

Madame Marlène SENDRON a été nommée secrétaire de séance auxiliaire.

**PRÉSENTS : MMES TULET, BOUSSEMART, SAGET, CARBO, AUGER, CALMETTES, KERVERN. MM CIERCOLES, ANJARD, GUITARD, MONTALIEU, CARLES, VERDIER, MARCHAND.**

**ABSENT NON EXCUSE : MM THURIES.**

**PROCURATIONS: MME VOLTES à MM CIERCOLES.  
MM TIBAL à MM ANJARD.**

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du précédent conseil en date du 06 novembre 2017.

### **1- Indemnité comptable du trésor Madame Hélène THIRION.**

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions.

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics aux agents de services extérieurs de l'Etat.

Monsieur le Maire demande à son assemblée d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % soit 355,85 €, que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Hélène THIRION, Receveur Municipal et de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €.

**Voté à l'unanimité**

### **2- Equipements des bâtiments communaux en plans d'évacuation et d'intervention pompiers.**

Monsieur le Maire informe son assemblée qu'il est nécessaire d'équiper les bâtiments communaux en plans d'évacuation et d'interventions pompiers (plaques signalétiques), il présente un devis de l'Entreprise Techniques spéciales d'un montant HT de 1305,00 € soit 1566,00 € TTC.

Il précise qu'une demande de subvention va être déposée auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

**Voté à l'unanimité**

### 3- **Rachat d'une concession dans le cimetière.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal le souhait de Monsieur MARCHAND de rétrocéder à la commune sa concession dans le cimetière communal sous la forme d'un caveau urne au columbarium.

Il rappelle que cette concession avait été vendue 400,00 € pour une durée de 30 ans. Les droits de timbre et d'enregistrement réglés le 8 février 2013, quittance n° P14B au service des impôts de Toulouse ne sont pas remboursables.

**Vote :**

**Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 1**

### 4- **Travaux en régie 2017.**

Monsieur le Maire rend compte à son assemblée les travaux en régie effectués dans le courant de l'année 2017, il s'agit de :

✓	<b>Passages cloutés :</b>	
	Fournitures	962.40 €
	Charges du personnel	1 383.36 €
✓	<b>Paillage Skate Park et Chemin du Chat :</b>	
	Fournitures	462.10 €
	Charges du personnel	417.16 €
✓	<b>Faïence toilettes école élémentaire :</b>	
	Fournitures	627.54 €
	Charges du personnel	2 770.32 €

Monsieur le Maire demande à son assemblée de réaliser les écritures comptables de régularisation pour un montant de 6 622.88 €

**Voté à l'unanimité**

### 5- **Décision Modificative Budget Communal.**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit sur le Budget Communal, de prélever la somme de 10 000.00 € sur l'article 2135 op 109 et de le transférer sur l'article 2152 op 146 en section d'investissement.

**Voté à l'unanimité**

### 6- **Décision Modificative Budget Assainissement.**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit sur le Budget Assainissement, de prélever la somme de 1 000.00 € sur l'article 658 et de le transférer sur l'article 66111 en section de fonctionnement.

**Vote :**

**Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 1**

**Fin de la séance : 22h00**